



PETIT
CORNEILLE

QUAND L'ENFANT EST PRIS DANS UN DILEMME CORNÉLIEN

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Association Petit Corneille

Quand l'enfant est pris dans un dilemme cornélien

Le Comité de Petit Corneille est composé de professionnel-elle-s engagés bénévolement et spécialisés dans les domaines de la protection des mineurs, de l'éducation spécialisée, de la santé mentale et de l'inclusion sociale.

LORAINÉ DOMINICE – Présidente

Fondatrice du service de la psychiatrie sociale BICEPS (BCAS) & Thérapeute

PABLO CHENU – Trésorier

Chef de projet (Confédération CH) & documentaliste

MARIA FERRER – Secrétaire générale

Psychologue & éducatrice spécialisée aux EPI

PIERRE-YVES AUBERT – Consultant

Ancien chef de service à la direction du Service de Protection des Mineurs (SPMi)

L'équipe de terrain est composée de professionnelles qualifiées

JULIE de CABARRUS – Co-fondatrice, intervenante psychosociale & Responsable de développement

LARA GILLET – Co-fondatrice, intervenante psychosociale & Spécialiste en droits de l'enfant

LEILA SCHUMACHER – Co-fondatrice, intervenante psychosociale & Psychologue

La gestion administrative de l'association est assurée par l'ensemble de l'équipe de terrain

La comptabilité et la gestion financière ont été externalisées à la fiduciaire *Comptabilis*

Le contrôle des comptes a été effectué par Thomas Köppel

Le mot de la présidente

2022 est une année riche qui a permis le développement et l'ancrage de Petit Corneille, grace au généreux soutien de la Chaine du Bonheur.

Ce nouveau financement a offert à l'association la possibilité d'ouvrir ses premiers bureaux au coeur de Genève, de renforcer sa collaboration avec l'ensemble du réseau et sa visibilité en participant activement à la campagne Coeur à coeur ou en finalisant le site internet Petit Corneille.

2022, c'est surtout la prise en charge de sept familles, soit 10 enfants de 2 à 14 ans. Accompagner 7 familles, c'est aussi soutenir 14 parents en grande souffrance psychique, c'est identifier et renforcer leurs compétences parentales.

C'est offrir à chacun des moments de qualité "comme tout le monde", et permettre l'émergence et la consolidation d'un lien dans le temps.

C'est assurer plus de 200 droits de visite au Poney Club, au bowling, à domicile, en faisant du Ping Pong, sur un terrain de foot, autour d'un chocolat chaud ou encore à la ludothèque.

L'aventure Petit Corneille passe aussi par le travail de collaboration de qualité avec le Service de Protection des Mineurs et la reconnaissance du Tribunal de Protection de l'adulte et de l'enfant, et plus globalement par l'ensemble du réseau genevois. Cette année aura posé les bases nécessaires à l'établissement d'un premier contrat de prestation avec le SPMi espéré en 2023, et rendu possible également le développement de l'intervention précoce, auprès des avocats et des associations pour les familles, avant les décisions judiciaires.

Le développement de l'association enfin n'aurait pas pu se faire sans le travail important des membres du comité, et l'investissement précieux de Pierre-Yves Aubert, particulièrement sollicité cette année. Nous sommes également très heureux de compter parmi nous Maria Ferrer qui a rejoint notre comité et qui assure la fonction de secrétaire générale.

A vous tous, j'adresse mes chaleureux remerciements et ma vive reconnaissance.

Lorraine Dominicé

L'ASSOCIATION

Petit Corneille est une association à but non-lucratif – reconnue d'utilité publique – qui se donne pour mission de protéger l'enfant en situation de conflit et/ou de violence intrafamiliale par un accompagnement psychosocial qui veille au respect de ses droits, favorise son développement harmonieux et vise le maintien de sa relation avec son/ses parent(s) en (re)construisant ou consolidant le lien d'attachement qui les unit.

LES ACTIVITES

Activités avec les bénéficiaires

Petit Corneille mène ses activités avec les bénéficiaires pour créer et/ou maintenir du lien entre parent(s) et enfant(s). Cet objectif de reliaison s'articule autour d'activités ludiques et créatives. Les droits de visite s'effectuent en milieu ordinaire, comme au bowling, dans une bibliothèque ou ludothèque, dans un parc de jeux ou autour d'un goûter. En parallèle, pour la prestation dite de soutien à la parentalité, les intervenantes mènent des entretiens avec les parents à domicile et/ou avec l'enfant, dans les locaux de l'association ou dans des cafés – lieux neutres, non stigmatisants et contenant. Aussi, des rencontres avec le réseau de professionnel autour de l'enfant font partie des activités récurrentes (ex. psychologue, école, Service de Protection de Mineurs).

Les activités identifiées dans son cadre d'intervention afin de rétablir et/ou de maintenir du lien entre parent(s) et enfant(s) ont dû être pensées en fonction de la singularité et des besoins spécifiques de chaque famille, avec souplesse face à l'évolution des situations tant au niveau relationnel que légal. De même, les relations que Petit Corneille a établi avec les bénéficiaires se sont elles aussi déroulées comme prévu dans sa logique d'intervention, avec une posture de bienveillance et de non-jugement. En revanche, les limites de mise en œuvre des différentes prestations résident dans l'attitude, souvent opposante, du parent qui a la garde de l'enfant. Dans un contexte de conflit parental sévère, où l'enfant se retrouve l'enjeu et l'instrument du conflit, la présence de Petit Corneille s'avère nécessaire. La résistance du parent gardien représente un frein important à la réalisation de certaines activités. Obtenir sa confiance et son adhésion prend du temps..

En 2022, l'association Petit Corneille a suivi au total 7 familles (10 enfants, 14 adultes) :

- 2 famille dans le cadre du dispositif Phorbas
- 5 familles adressées par le SPMi.

Il s'agissait d'enfant âgés de 2 à 14 ans.

Activités en lien avec le développement de l'association

La responsable de projet a pu bénéficier d'un taux d'engagement à 80% et l'association a pu obtenir un espace de travail au 28 Boulevard du Pont-d'Arve à Genève. Petit Corneille s'est progressivement insérée au cœur du réseau

psychosocial genevois, en collaborant de façon étroite avec des institutions telles que le SPMi et le Bureau central d'aide social (BCAS). L'association a pu se professionnaliser et se structurer davantage en renforçant l'activité du comité. Sur le plan opérationnel, elle s'est dotée d'un outil de reporting terrain (Organilog), a instauré des réunions d'équipe hebdomadaire et a pu mettre en place des supervisions régulières avec Valérie Burnet psychologue spécialisée en psychothérapie FSP et Psychanalyste.

Ainsi, cette année a permis le renforcement du partenariat avec l'association Vires, dans le cadre du dispositif Phorbas-Petit Corneille. Malgré de nombreuses situations mandatées par le SPMi, un partenariat officiel et rémunéré avec cette institution est toujours en cours de discussion.

LA RECHERCHE DE FONDS

La recherche de fonds constitue une activité clé de l'association et doit lui permettre à terme d'étendre la portée de son projet et d'augmenter son effectif. Cela afin de pouvoir répondre à la constante augmentation de la demande de prestations d'accompagnement familial que l'État et ses services publics ne peuvent assumer seuls. Pour la deuxième année consécutive, l'association a pu bénéficier d'un don généreux de la Chaîne du Bonheur, lui permettant de poursuivre ses activités et le suivi des familles dans l'attente de la signature d'un contrat de prestation avec l'Etat prévu en 2023.

PARTENARIATS & TRAVAIL EN RESEAU

La création de partenariats représente un enjeu fondamental dans la stratégie de développement de l'association *Petit Corneille*. L'intégration dans le réseau socio-sanitaire existant doit permettre à la fois de donner de la visibilité à l'activité de l'association mais aussi d'intervenir rapidement dans des situations que le réseau identifierait comme particulièrement inquiétantes.

Par ailleurs, les situations familiales relevant de la protection de l'enfance nécessitent une approche interdisciplinaire. La complexité des compositions familiales (familles recomposées, fratries de différentes unions, adoption, etc.) est souvent combinée à des problématiques multiples ; psychiatrie, santé, précarité. Le réseau de professionnels entourant la famille est souvent conséquent (école, services médico-sociaux, thérapeutes, etc.), ce qui procure à la fois une vision globale de la situation, mais nécessite une coordination importante.

Le travail en réseau fait donc partie intégrante de l'approche de *Petit Corneille*, qui cherche à étendre ses collaborations avec d'autres organismes genevois.

Partenariat avec Phorbas (Vires)

La coopération avec l'association Vires est concluante. Des séances de travail communes sont régulièrement mises en place pour étudier la pertinence de faire intervenir le dispositif dans les situations mandatées par le SPMi: 6 situations ont pu être évaluées et réorientées dans le réseau. Une deuxième situation a pu être accompagnée dans le cadre du dispositif, la relation d'un père et de ses deux filles de 3 et 5 ans dans un contexte de violence conjugale et conflit parental sévère ayant conduit à une séparation. Grâce à un accompagnement rassurant et continu, les enfants ont pu retrouver un sentiment de sécurité auprès de le père et du plaisir durant les visites. Une sortie de la situation et des droits de visite en autonomie sont à présent envisageables grâce à l'apaisement du conflit parental, aux compétences du père et à la sécurisation des enfants.

Collaboration le Service de Protection des Mineurs

Le SPMi a sollicité Petit Corneille pour assurer le droit de visite accompagné de 5 familles. Bien que conforté quant à la nécessité et le potentiel de ses prestations, Petit Corneille n'a pas pu obtenir de rémunération pour les suivis effectués. La collaboration avec le SPMi, axe important du plan de financement de Petit Corneille, est bonne et réjouissante. Mais l'obtention de mandats rémunérés est devenue un point de négociation central depuis l'été 2022. Le comité s'est engagé dans ce sens et a participé à des réunions avec le SPMi. Petit Corneille espère obtenir un mandat officiel prochainement, afin que la collaboration puisse devenir réelle coopération. Aussi, le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a préavisé 3 fois Petit Corneille dans ses ordonnances judiciaires pour suivre des situations. Ces préavis sont une reconnaissance du travail de l'association.

Petit Corneille a aussi promu ses activités auprès de la Commission des droits de l'enfant de l'Ordre des avocats de Genève, auprès du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) -consultation pédopsychiatrie légale, des HUG, et est de même en train d'intégrer le réseau Après-GE ainsi que le Centre de Liaison des associations féminines genevoises (CLAFG). L'ensemble des activités liées au développement de l'association et à son ancrage au sein du réseau socio-sanitaire du canton constitue donc une activité majeure de l'association Petit Corneille.

VISIBILITE & PROMOTION

En 2022, un nouveau site internet a vu le jour <https://petitcorneille.ch/> dont les retours sont positifs. Il permet de donner de la visibilité à l'association et rassure les familles qui peuvent se renseigner sur l'association en début d'accompagnement.

Le 02.11.22 dans le cadre de l'Emission Coeur à Coeur l'animateur de la RTS *Jean-Marc Richard* a participé à un droit de visite d'un père et ses deux garçons. Le père a été interviewé et filmé et le reportage a été diffusé le mois suivant.

Le 22.12.2022: participation de l'intervenante et co-fondatrice Julie de Cabarrus à l'émission Forum dans le cadre de la collecte de fonds Coeur Coeur.

<https://www.rts.ch/play/tv/forum/video/forum-des-idees-petite-corneille-accompagner-les-enfants-et-les-parents-en-perte-de-lien?urn=urn:rts:video:13650433>

DIFFICULTES RENCONTREES

Petit Corneille opère dans des environnements familiaux complexes et parfois violents. Il n'est pas rare que certains enfants aient développé des troubles du comportement et que les parents rencontrent des difficultés psychiques importantes. L'accompagnement qui leur est offert se doit donc d'être flexible et sur-mesure, parfois inventif.

Les difficultés principales rencontrées sont :

- La résistance du parent gardien, et le conflit de loyauté de l'enfant
- La nature des difficultés du parent visiteur : troubles psychiques, précarité socio-économique, isolement social, situation de handicap
- L'âge de l'enfant: relation difficile à l'adolescence
- La longueur et la nature de la rupture de lien, telle que l'incarcération du parent, des traumatismes vécus

Les moyens mise en œuvre pour remédier à ces contraintes sont :

- Le financement des activités par l'association, la gratuité pour les bénéficiaires
- La souplesse du calendrier
- L'itinérance et le milieu ordinaire
- Le transport de l'enfant dans certaines situations
- Les entretiens avec les parents hors temps de visites
- Le signalement auprès des institutions de protection de l'enfance

Exemple : un père sans logement au bénéfice d'un droit de visite d'une heure tous les quinze jours avec ses deux enfants de 6 et 7 ans souffrant de troubles du comportement. Petit Corneille agit en itinérance, hors murs, à travers des activités de la vie quotidienne variées au fil des semaines. Dans ce cas, au contraire, il est apparu que les deux enfants avaient davantage besoin d'un seul et même lieu de rencontre pour être sécurisés. Pour ritualiser la rencontre dans un environnement connu (quartier des enfants), les intervenantes ont proposé de se rendre à chaque rencontre à l'Auberge du Grand-Lancy autour d'activités (goûter, jeux de société et bricolage). Aussi, un suivi psychologique du père a pu être mis en place avec la psychologue de Petit Corneille, en dehors des visites, afin d'aborder avec lui ses problèmes de dépendance, de logement et de parentalité.

Contraintes liées au financement des prestations de l'association

En 2022 Petit Corneille a suivi 7 familles (10 enfants), pour un équivalent temps plein de 130%. Le nombre de situations prises en charge pourrait augmenter drastiquement, car la demande est constante. L'association est contrainte de refuser

régulièrement de nouvelles demandes. Toutes les situations que Petit Corneille suit actuellement proviennent du SPMi. D'autres pourraient être prises en charge, mais les ressources humaines ne le permettent pas. Petit Corneille a atteint sa capacité limite pour un équivalent temps plein de 130% et ambitionne donc d'employer un collaborateur supplémentaire. Pour l'heure, le manque de ressources financières risque de freiner le développement de l'association, d'où la nécessité de signer une convention financière avec le SPMi à l'issue de l'appel d'offre annoncée au printemps 2023. Petit Corneille est déjà positionnée favorablement dans la liste des nouveaux prestataires à l'étude et a rencontré dans ce sens la direction du SPMi en octobre dernier. Par ailleurs, l'association cherche à diversifier ses sources de financement auprès d'autres institutions publiques et des bailleurs privés.

Réalisations en 2022 :

ZOOM 2022 :

- Obtention d'un bureau au 28 blvd du Pont-d'Arve, 1205 Genève
- Participation à la campagne coeur à coeur de la Chaîne du Bonheur et à l'émission Forum
- poursuite du dispositif de protection de l'enfant victime de violences intrafamiliales avec PHORBAS (Association VIRES)
- Obtention d'un deuxième financement de la Chaîne du Bonheur
- Prise en charge terrain de 9 enfants le cadre de l'accompagnement du droit de visite et de 1 enfant pour des passations

ZOOM TERRAIN : Léo 7 ans & David 5 ans

Un père de 40 ans, sans domicile fixe avec addictions aux opiacés, deux enfants de 6 et 7 ans avec troubles du comportement. Une curatelle de surveillance des relations personnelles a été ordonnée et appliquée dans le cadre du Point-Rencontre dans un premier temps avant de s'arrêter, les enfants ne voulant plus se rendre aux visites. Avant l'intervention de Petit Corneille, le père n'avait pas pu voir ses enfants depuis plus de 6 mois, aucune autre solution ne lui ayant été proposée. Aucune communication n'était possible entre les deux parents suite à un conflit conjugal sévère dont les enfants ont partiellement été témoins.

1. Rencontre au SPMi avec les deux parents
2. Entretiens individuels avec les parents et les enfants en milieu ordinaire (café)
3. Création d'un lien de confiance avec la mère et les enfants qui étaient opposés à la reprise de lien

Apprentissage et amélioration

1. Mise en place des visites selon un calendrier d'une heure tous les quinze jours
2. Choix des activités en concertation avec la famille : bowling, piscine, bains des pâquis, parc de jeux
3. Entretiens individuels avec chacun pour réajuster l'intervention
4. Renforcement des compétences parentales du père : travail sur la posture d'autorité, la régularité des visites malgré sa problématique de consommation
5. Un accompagnement psychologique individuel a été mis en place par la psychologue de l'équipe pour offrir un espace de parole au père hors temps de

visite

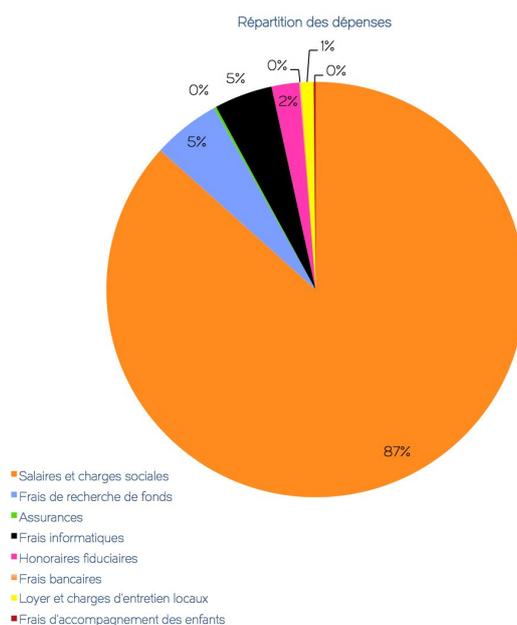
Situation actuelle

1. Le calendrier des visites est respecté (plus d'annulation à ce jour)
2. Les enfants retrouvent du plaisir à être avec leur père et se sentent en sécurité
3. Un travail sur une possibilité de semi-autonomie dans les rencontres parent/enfants est envisageable (le père a retrouvé un logement et lien père/enfants n'a pas été interrompu depuis le début de l'intervention de Petit Corneille et a pu être renforcé et sécurisé.

EN CHIFFRES

COMPTES 2022

PRODUITS		CHARGES	
Don Chaîne du Bonheur	CHF 163'200	Salaires et charges sociales	CHF 99'574.00
Don privé	CHF 5'048	Frais de recherche de fonds	CHF 6000.00
Revenus de sous-location	CHF 398	Assurances	CHF 223.00
		Frais informatiques	CHF 5170.00
		Honoraires fiduciaires et juridiques	CHF 2'456.00
		Frais bancaires et financiers	CHF 126.00
		Loyer et charges d'entretien locaux	CHF 1'132
		Frais d'accompagnement des enfants	CHF' 176
	CHF 168'645		CHF 114'857



REMERCIEMENTS

Un immense merci à la Chaine du Bonheur pour sa confiance et son soutien, grâce auxquels l'association a pu mener à bien sa mission en faveur des enfants victimes de violences intrafamiliales et se développer.

Ce soutien a permis à 10 enfants de bénéficier d'un accompagnement adapté leur permettant une reprise de lien sereine et pérenne avec leur parent contribuant ainsi à leur développement harmonieux et prévenant l'apparition de difficultés psychiques ou autre facteurs de vulnérabilité en grandissant.

Merci aussi à nos partenaires de l'association Vires, aux intervenants et à la direction du Service de Protection des Mineurs ainsi qu'aux juges du Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant pour leur confiance et la reconnaissance envers notre travail.

Merci enfin à toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la poursuite de ce projet par leur écoute, conseils, dons et mise en relation dans le réseau et qui constituent une ressource précieuse pour l'association *Petit Corneille*.

PETIT CORNEILLE 2022 C'EST:

- 10 enfants et 14 parents accompagnés pendant l'exercice du droit de visite/passation pour un total de 24 bénéficiaires
- 1 intervenante financée à 80% depuis septembre 2022, 1 intervenante à 40 % et une intervenante à 10 % pour un effectif total de 130 % EPT
- Plus de 200 droits de visite et passations accompagnés sur l'ensemble de l'année
- Un 10aine d'activités offertes pour une reprise de lien parent/enfant-e sereine et épanouissante: piscine de Marignac, Bains des Pâquis, Bowling, parcs de jeux, la Gavotte, Mc Donald's, Jeux de société à l'Auberge du Grand-Lancy, Jeux d'arcade